

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Conditions générales de vente (CGV) du CFAED

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par le CFAED (ci-après dénommé « le Prestataire ») auprès de ses clients (ci-après dénommés « le Client ») dans le cadre de son activité d'organisme de formation.

Article 2 : Prestations

Le Prestataire s'engage à dispenser les formations conformément aux programmes et modalités pédagogiques définis dans les conventions/contrats de formation conclues avec les Clients.

Article 3 : Prix

Les prix des prestations de formation sont fixés par le Prestataire et indiqués sur les conventions/contrats de formation conclues avec les Clients. Les prix s'entendent en euros, toutes taxes comprises.

Article 4 : Modalités de paiement

Le paiement des prestations de formation est effectué par le Client selon les modalités convenues dans les conventions/contrats de formation ou par subrogation en cas de financement par organisme tiers.

Article 5 : Annulation et report de formation

En cas d'annulation ou de report de formation par le Client, le Prestataire ne facture aucun frais.

Le Client peut annuler ou reporter une formation sous réserve de respecter les modalités définies dans la convention/le contrat de formation.



Article 6 : Propriété intellectuelle

Le Prestataire demeure propriétaire de l'ensemble des supports pédagogiques et des outils développés pour les formations. Le Client s'engage à ne pas les reproduire ni les diffuser sans autorisation préalable du Prestataire.

Article 7 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations et des données communiquées par le Client dans le cadre de la formation.

Article 8 : Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage subi par le Client du fait d'une faute ou d'une négligence imputable au Client. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute avérée de sa part.

Article 9 : Litiges

Tout litige relatif aux prestations de formation sera réglé à l'amiable entre le Prestataire et le Client. À défaut d'accord amiable, le tribunal de Chambéry 73100 sera seul compétent.

Article 10 : Loi applicable

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français.

Fait à Chambéry, le 01/01/2024

